AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**226C2197**
FR0010220475-FS1014

27 novembre 2026

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ALSTOM**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 26 novembre 2026, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 novembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, à cette date, indirectement, 24 774 909 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 5,36% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

| | Actions et droits de vote | % capital et droits de vote |
|---|---|---|
| UBS AG | 18 143 203 | 3,92 |
| UBS Europe SE | 2 625 726 | 0,57 |
| UBS Switzerland AG | 4 005 980 | 0,87 |
| **Total UBS Group AG** | **24 774 909** | **5,36** |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALSTOM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, au 24 novembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 12 246 862 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 261 763 actions ALSTOM résultant d'un contrat de « *long call options* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 17 décembre 2027 ;

- 838 674 actions ALSTOM résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 10 778 732 actions ALSTOM résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- 367 693 actions ALSTOM résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaires desdites actions) conférant le droit à la société d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Sur la base d'un capital composé de 462 619 478 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, au 24 novembre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 784 229 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 16 actions ALSTOM résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 10 août 2027[2] ;

- 750 000 actions ALSTOM résultant de la détention de contrats « *reverse convertible bond* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 4 janvier 2027[2] ;

- 845 063 actions ALSTOM résultant de la détention de contrats « *short put options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 17 décembre 2027[2] ; et

- 189 150 actions ALSTOM résultant de la détention de contrats « *right of use over reverse convertible bonds* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions ALSTOM, exerçables à tout moment[2].

2. Par courrier reçu le 27 novembre 2026, la société de droit suisse UBS Group AG a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 novembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, indirectement, 22 378 787 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

| | **Actions et droits de vote** | **% capital et droits de vote** |
|---|---|---|
| UBS AG | 17 969 168 | 3,88 |
| UBS Europe SE | 2 640 418 | 0,57 |
| UBS Switzerland AG | 1 769 201 | 0,38 |
| **Total UBS Group AG** | **22 378 787** | **4,84** |

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALSTOM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 16 925 030 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 261 763 actions ALSTOM résultant d'un contrat de « *long call options* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 17 décembre 2027 ;

- 838 674 actions ALSTOM résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 15 456 570 actions ALSTOM résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- 368 023 actions ALSTOM résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaires desdites actions) conférant le droit à la société d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[2] Sur la base d'un delta de 1.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 784 229 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 16 actions ALSTOM résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 10 août 2027[2] ;

- 750 000 actions ALSTOM résultant de la détention de contrats « *reverse convertible bond* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 4 janvier 2027[2] ;

- 845 063 actions ALSTOM résultant de la détention de contrats « *short put options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 17 décembre 2027[2] ; et

- 189 150 actions ALSTOM résultant de la détention de contrats « *right of use over reverse convertible bonds* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions ALSTOM, exerçables à tout moment[2].